

## **Déclaration préalable de la FSU CTPd du 28 mars 2011**

En préparant cette déclaration préalable, je me suis demandée ce que pourrait dire un IA-DSDEN de l'Yonne qui énoncerait à voix haute ce que disent désormais sans ambages les organisations représentatives des Inspecteurs d'Académie. Voici ce qu'il pourrait dire...

Mesdames et Messieurs,

Je sais que je partage avec vous tous, ici présents, la difficulté de devoir mettre en œuvre une politique de réduction de moyens que l'Education Nationale n'a probablement jamais connue dans son histoire.

Aussi, je ne tiendrai aucun discours pour tenter de vous faire croire à vous, chefs d'établissements, équipes enseignantes, organisations syndicales, que les mesures puissent être justifiées par d'autres motifs que ceux d'un choix politique de réduction budgétaire.

Je ne veux pas justifier par des raisons pédagogiques la diminution des postes en RASED dont nous savons qu'ils contribuent à l'aide aux élèves en difficulté. Je vais donc abonder les postes vacants et permettre les départs en formation.

Je ne veux pas justifier, au prétexte de la difficulté à faire apparaître des plus-values spécifiques, la diminution des postes supplémentaires en zone d'éducation prioritaire car nous savons qu'ils contribuent à la lutte contre l'illettrisme. Je maintiens donc tous les postes SAF.

Je ne prendrai pas l'exemple de quelques situations isolées et caricaturales pour prétendre faire la preuve d'un manque d'efficacité généralisé. Je ne ferme aucune classe unique.

Je ne veux pas comparer les dotations de l'Yonne avec des moyennes nationales car nous savons que les caractéristiques sociologiques de l'Yonne justifient des dotations particulières. Je maintiens donc les taux de conseillers pédagogiques, les animateurs TICE, culturels et scientifiques.

Je ne prendrai pas le prétexte d'études incertaines sur le taux d'encadrement des classes pour faire croire que la preuve scientifique est désormais administrée que le nombre d'élèves par classe n'a aucune relation avec leur réussite scolaire. Aucune classe ne dépassera donc le seuil des 25 élèves.

Je ne veux pas relativiser la portée que représente, chaque jour, pour des centaines d'élèves, le fait que leur enseignant absent ne puisse être remplacé, faute de moyens suffisants. Je crée 12 postes de remplaçants supplémentaires.

Je vous demande maintenant de voter cette carte scolaire 2011-2012 et j'insiste pour que les IEN ici présents le fassent en toute liberté.

Je vous remercie.